

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CPTA
n° 01.061

L'An Deux Mille Un, le 21 mai à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT Henri, 1er Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

14 MAI 2001

14 MAI 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. CHABANEAU, CARRIE, Adjoints

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. FAVRE, GUIARD, Melle ISENDICK, Mmes JOLY, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
M. BOURGEOIS représenté par Mme DOUMECQ
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mlle LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mlle TURPIN représentée par Mme DACOSTA

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Melle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subventions 2001 aux associations à caractère scolaire.

VOTE : UNANIMITE

La Commission des Affaires Scolaires qui s'est réunie le 26 AVRIL 2001, a proposé une répartition du crédit prévu au Budget Primitif 2001 pour les associations à caractère scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette répartition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur
- Vu l'avis de la Commission des affaires scolaires du 26 Avril 2001.
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer les subventions 2001 aux associations suivantes :

- COLLEGE HENRI DUNANT (section d'enseignement général professionnel adapté)	5 000 F
- COLLEGE DUNANT (F.S.E.)	4 000 F
- COLLEGE EMILE ZOLA (F.S.E.)	3 000 F
- LYCEE CORDOUAN (F.S.E.)	5 000 F
- LYCEE CHAMPLAIN (F.S.E.)	3 000 F
- LYCEE PIERRE & MARIE CURIE (F.S.E.)	5 000 F
- ECOLE YEUSE ELEMENTAIRE-COOPERATIVE SCOLAIRE	4 000 F
- ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET-COOPERATIVE SCOLAIRE (3 classes)	5 000 F
- ECOLE ELEMENTAIRE LOUIS BOUCHET-OGCE COOPERATIVE SCOLAIRE	6 500 F
- ECOLE ELEMENTAIRE MAINE GEOFFROY-ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE (classe de neige)	6 000 F
- ECOLE JULES FERRY ELEMENTAIRE-COOPERATIVE SCOLAIRE (classe nature)	3 000 F
- ECOLE LA CLAIRIERE ELEMENTAIRE-COOPERATIVE SCOLAIRE (classe de neige C.L.I.S.)	4 000 F
- ECOLE STE-MARIE ST JEAN-BAPTISTE-F.S.E (classe nature)	4 000 F
- PREVENTION ROUTIERE	3 000 F

- EUTERPE 2 500 F
- CLUB ATLANTIQUE METEO 1 000 F
- ECOLE LOUIS BOUCHET MATERNELLE-COOPERATIVE 3 000 F
SCOLAIRE (classe nature)

=====

TOTAL GENERAL.....67 000 F

TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES 67 000 F
TOTAL CREDIT BUDGET 67 000 F

- D'imputer la dépense correspondante à l'Article 6574 - 20 du budget Primitif 2001.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 mai 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN